



Mes droits face à mon bailleur

Par **kate40**, le **04/06/2014 à 19:28**

Bonjour,
Je vais essayer de faire court.
Nous sommes dans notre logement depuis 2005. Nous avons effectué des travaux avec les matières 1ere payées par notre propriétaire. Les travaux sont de l'ordre de: refaire la salle de bain du sol au plafond en passant par la plomberie, l'électricité. Isolée entièrement une chambre, refaire entièrement le raccordement des eaux usées, de la maison à la rue, suite à des travaux d'étanchéité extérieurs...bref j'en passe...
Nous avons eu par la suite des soucis, je n'avais plus de travail et avons eu des loyers impayés...5 en 9 ans.
Nous avons toujours reconnu notre dette et avons demandé à notre propriétaire un geste, une petite ristourne, avec les économies qu'il a réalisées sur notre dos, mais il n'a jamais voulu. Et maintenant, un huissier est venu nous apporter une sommation de payer les sommes dues. Quels sont nos droits? Merci de vos réponses, nous sommes dépités...

Par **Lag0**, le **05/06/2014 à 07:57**

[citation]Nous avons toujours reconnu notre dette et avons demandé à notre propriétaire un geste, une petite ristourne, avec les économies qu'il a réalisées sur notre dos, mais il n'a jamais voulu.[/citation]
Bonjour,
Malheureusement, ce genre d'accord se conclut avant de réaliser les travaux et par écrit.
En général, l'accord porte sur la remise d'un certain nombre de loyer contre les travaux. Si aucun accord n'a été conclu à l'époque, je ne vois pas quel recours vous pourriez avoir.